

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Décembre

LA QUESTION DES ÉTRANGERS

Combien de fois cette question n'a-t-elle pas été agitée à la Chambre et dans les journaux ? Des propositions tendant à régler les conditions de séjour des ouvriers étrangers en France et à assurer la protection du travail national contre cette invasion d'un nouveau genre, ont été déposées au Parlement sans résultat ; elles sont restées enfouies dans les cartons.

Et cependant, chaque année, le nombre des étrangers résidant en France augmente dans des proportions considérables. Il y a deux ans, il s'élevait à un million ! Aujourd'hui, il dépasse un million trois cent mille.

Nous ne voulons pas nous occuper ici des étrangers qui viennent chez nous pour jouir des bienfaits de notre civilisation, mais seulement de ceux qui s'y établissent pour y gagner leur vie. Ceux-là portent un préjudice considérable à nos ouvriers. On protège l'industrie et l'agriculture contre la concurrence étrangère par des droits de douane, et l'on ne fait rien pour défendre l'ouvrier français contre cette espèce d'invasion dans le domaine du travail, qui lui fait une concurrence redoutable qui se solde chaque année pour lui par une perte de plusieurs centaines de millions.

Il ne faut pas oublier que l'étranger qui vit sur notre sol, bénéficie de tous les avantages dont jouissent nos concitoyens : il profite de l'enseignement primaire ; il est secouru par l'assistance publique ; en un mot, il vit dans la plus complète sécurité, apprenant nos métiers, nos modes de fabrication, les perfectionnements de notre industrie, dont il fait bénéficier ensuite sa patrie s'il quitte notre territoire. Mais s'il reste chez nous, il évite, en sa qualité d'étranger, le plus lourd des impôts, celui du sang, et tandis que nos ouvriers et nos employés sont appelés sous les drapeaux, il

prend leurs places vacantes et, trop souvent, l'employeur le conserve au détriment des employés et des ouvriers français qui se trouvent ainsi privés de leurs emplois. Cela se voit chaque jour et l'on ne s'en préoccupe pas ; on a même l'air de trouver la chose toute naturelle.

Ce n'est pas tout. Non contents d'occuper les emplois des travailleurs français, souvent les étrangers, pour prix de l'hospitalité que nous leur donnons, commettent des délits, des crimes, des vols, au détriment de nos nationaux. Les statistiques, en effet, constatent qu'en France et en Algérie le nombre des étrangers frappés de condamnations criminelles ou correctionnelles s'élève annuellement à près de 30,000. Nous ne parlons pas des services qu'ils rendent à leur gouvernement, car, parmi eux, il en est beaucoup qui ne se contentent pas de faire leurs affaires personnelles et qui sont de véritables espions. Malheureusement, nous n'y prenons pas assez garde et nous laissons trop de côté ce point de vue de la question. Pourtant, des faits journaliers, les arrestations si souvent répétées d'espions devraient nous ouvrir les yeux et nous engager à prendre les mesures que comporte la situation. Il est naturel, il est logique que les étrangers qui bénéficient de tous les avantages inhérents à l'hospitalité que nous leur accordons, contribuent aux charges publiques dans la même mesure que nos nationaux.

Ce principe est indiscutable. Il est absolument conforme à la justice, à la plus simple équité. Diverses propositions ont été faites pour combler cette lacune de notre législation. Les uns ont parlé d'obliger les étrangers à faire une déclaration de séjour afin de les soumettre à un impôt ; d'autres ont proposé d'exiger qu'ils soient munis d'un livret, comme le livret d'ouvrier. Il n'est pas douteux qu'au point de vue de la statistique et de la surveillance, l'imposition du livret rendrait de réels services ; il permettrait de suivre l'étranger pour ainsi

dire pas à pas, de se rendre compte de ses agissements. Mais, à notre avis, le livret ne suffirait pas. Il faut soumettre les étrangers à une taxe. Ne pourrait-on pas imposer à l'étranger commerçant ou industriel une taxe basée sur son chiffre d'affaires, ou sur son salaire s'il est employé ou ouvrier, de telle sorte qu'il paie à l'Etat un impôt à peu près égal à celui auquel sont soumis nos nationaux qui exercent la même profession ou font le même chiffre d'affaires ?

Ajoutons que le produit de cette taxe pourrait être affecté en partie au soulagement des classes laborieuses et surtout des invalides du travail.

Nous le répétons en terminant, la solution de cette question s'impose de plus en plus, et nous espérons que la Chambre aura à cœur de la résoudre.

* *

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 Décembre 1889.

Validation de M. Joffrin

L'amendement de M. Cluseret, portant invalidation de l'élection de M. Joffrin à Clignancourt, est mis aux voix ; M. Dumay tient à expliquer son vote. On ne l'écoute pas et on passe au scrutin. L'amendement Cluseret est repoussé par 311 voix contre 243.

En conséquence, ajoute M. Floquet, je proclame M. Joffrin admis. (Vifs applaudissements à gauche.)

Dans les tribunes publiques, on entend quelques individus crier : « A bas Joffrin ! Au nom des électeurs de Montmartre, nous protestons ! »

M. Floquet fait évacuer la tribune d'où ce cri est parti et cet incident extra-parlementaire, d'ailleurs fort minime, est aussitôt apaisé.

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de Novembre 1889.

Les résultats accusent une plus-value de 4,889,700 fr. par rapport aux évaluations bud-

gétaires et une augmentation de 4,061,100 fr. sur le mois de novembre 1888.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur : les douanes, 415,500 ; les contributions indirectes, 2,890,000 ; les sels, 204,000 ; les sucres, 1,654,600 ; les contributions indirectes (monopoles), 835,000 ; les postes, 1,138,200 ; les télégraphes, 263,900.

Les moins-values portent sur : l'enregistrement, 1,834,500 ; le timbre, 341,500 ; l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 344,500.

Par rapport au mois de novembre 1888, il y a plus-value sur : les contributions indirectes, 4,472,000 ; les sels 175,000 ; les sucres, 2,645,000 ; les contributions indirectes (monopoles) 723,000 ; les postes, 1,338,000 ; les 141,000.

Les moins-values portent sur : l'enregistrement, 2,231,000 ; le timbre 610,500 ; l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 176,500 ; les douanes, 2,405,000.

ITALIE

Les commissaires italiens élus pour examiner le projet d'abolition des tarifs différentiels avec la France ont tous été chargés par leurs bureaux d'insister dans leur rapport sur l'idée que l'Italie entend faire acte d'amitié envers la France en améliorant les rapports commerciaux des deux puissances. La réponse de la Chambre au discours du Trône y fait également allusion ; mais comme il ne faudrait pas que l'enthousiasme parlementaire fût moindre que celui du souverain, ce document se termine par un air de bravoure sur le maintien de la paix par la vertu de l'Italie et de la triple alliance, et sur les avantages que doit procurer au royaume cette paix dont une armée et une marine si chèrement entretenues sont la meilleure sauvegarde.

Le Parlement italien vient de recevoir un fort désagréable cadeau pour sa rentrée. On lui a fait savoir que le déficit pour l'exercice de juillet 1888 à juillet 1889 s'élevait, par suite de la baisse dans les recettes et de la hausse dans les dépenses militaires, à la somme de 234 millions.

En d'autres circonstances la situation du ministère serait ébranlée ; mais, étant donné la faiblesse de ceux qui le combattent et la plus que médiocre composition de la Chambre italienne en masse, M. Crispi n'a pas à s'inquiéter des attaques que l'on dirigera contre sa politique. Fort de la confiance du roi et de l'appui des courtisans, il est et restera probablement encore longtemps au pouvoir.

Le pays n'en comprend pas moins que les hom-

france :

— Madame, madame, balbutia-t-elle, que vous ai-je fait pour que vous me traitiez ainsi ?

— Ce que vous m'avez fait !...

En commençant, l'ex-favorite s'était promis de rester calme. Mais elle avait compté sans l'impétuosité, sans l'irascibilité de son caractère. Ce caractère, Françoise d'Aubigné ne savait que trop, par expérience, à quelles extrémités il était capable d'entraîner l'orgueilleuse fille de Montmartre.

Elle eut peur de l'éclat qui allait se produire. Et puis, sa nature droite et ferme lui ordonna de protester :

— Sur mon salut, fit-elle en venant à la marquise, vous avez tort de soupçonner et d'accuser...

L'autre la repoussa du geste :

— La paix, ma bonne !... Occupez-vous de mes enfants ! Je sais ce que je dis et je dis ce que je sais...

Elle avait les paupières à demi-baissées, et ses cils laissaient jaillir deux flammes qui allaient du roi à Aurora...

— Mais de quoi me soupçonne-t-on ? Mais de quoi m'accuse-t-on ? répétait celle-ci avec effarement.

Athénaïs éleva la voix :

— Je sais et je dis qu'il se passera probablement bien des choses extraordinaires à cette chasse de Marly, pour que l'on tienne si fort à m'en interdire l'approche !... Mais on m'y verra, j'y serai quand même... Oui, j'y serai : comme la fée sinistre qu'on a négligé d'inviter au baptême de la princesse, et qui surgit à un moment

120 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

XIV

La Merveille s'avança sans témoigner du moindre embarras. Elle avait ramassé sous son bras gauche la queue de sa longue jupe de soie rose, et sa main droite, serrée dans un gant de peau de daim à crispins, jouait avec un fouet au manche d'ivoire ciselé.

— Eh bien ! demanda-t-elle, qu'y a-t-il d'étonnant ? Est-ce qu'une mère n'a pas le droit de venir embrasser ses enfants ?... Et ne m'avez-vous pas, vous-même, octroyé la permission ?

— Une permission dont, en tout cas, vous n'avez guère abusé jusqu'à ce jour ! répartit Louis aigrement.

— Sire, riposta Athénaïs avec flegme, j'avais tout lieu de craindre que ma présence ne vous fût désagréable, — et votre accueil me prouve que je n'avais pas tort...

Elle lui tourna le dos cavalièrement, et se dirigea vers Aurora :

— Je n'en suis pas moins enchantée du

hasard qui me fait rencontrer mademoiselle de la Tremblaye, — devenue madame de Locmaria, je crois, — et qui me fournit l'occasion de lui offrir mes compliments sur son récent mariage et sa nouvelle fortune.

Cela fut prononcé d'une voix hautaine et mordante. La jeune femme regarda avec une sorte de compassion celle qui lui parlait avec cette hostilité et cette provocation évidentes. En effet, elle la plaignait de toute son âme d'avoir été aussi brusquement délaissée par le roi.

Madame la marquise, répondit-elle avec douceur, c'est à Sa Majesté que je suis redevable, et de ce mariage et de cette fortune : c'est donc Sa Majesté que je vais une fois de plus supplier d'accepter, avec vos compliments, l'expression de ma gratitude.

La Merveille eut un petit ricanement : — Je m'aperçois avec plaisir que vous n'êtes pas une ingrate...

— Je ne suis ingrate envers personne, répartit Aurora dignement : c'est ainsi, croyez-le, que je n'ai pas oublié que c'est à votre généreuse protection, à celle de madame de Sargère, que je dois d'avoir pu approcher du souverain et de la cour.

— Si vous vous en souvenez, prouvez-le.

— Et comment ?

— En me protégeant à votre tour.

— Vous protéger, moi !

— Intercédez auprès de Sa Majesté pour qu'elle me permette de me mêler une dernière fois aux splendeurs de cette cour dont je suis exilée, et de suivre cette fameuse chasse de Marly, dont elle vous parlait tout à l'heure.

mes d'Etat italiens ne sont plus à la hauteur de ceux qu'ils ont eu la prétention de remplacer. Cavour, Ratazzi et Minghetti n'ont pas laissé d'élèves. Depretis, le premier, avait déjà embrouillé les finances italiennes, et depuis sa mort, celles-ci n'ont fait encore que périr.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que l'Italie cherche des ressources par tous les moyens possibles. Le pays est fatigué de cette situation qui l'épuise et le mène à la banqueroute, à la ruine.

AUTRICHE

Il paraîtrait, si nous en croyons certaines dépêches de Vienne, que l'on se préoccupe beaucoup en ce moment en Autriche et à Berlin des difficultés ministérielles et financières du gouvernement italien. On craint surtout que Crispi ne soit obligé de quitter le pouvoir et qu'un changement ministériel n'amène une autre orientation de la politique italienne, c'est-à-dire que l'on craint un revirement en faveur de la France.

Ajoutons que M. Crispi s'est efforcé de rassurer ses alliés de Berlin et de Vienne en affirmant que le roi ne cédera pas aux courants d'opposition qui auraient pour résultat de modifier sa ligne politique et que, par conséquent, la triple alliance n'a pas lieu de redouter un rapprochement avec la France.

Ainsi pense M. Crispi, mais il y a une force dont il ne tient pas assez compte dans ses calculs, c'est la volonté d'un pays épuisé, fatigué de supporter le joug d'un ministre qui le pousse à la ruine et le condamne à la misère.

ALLEMAGNE

Les journaux de Berlin s'occupent beaucoup du vote par la commission du Reichstag de la totalité du projet de loi contre les socialistes à l'exclusion de l'article qui confère au gouvernement le droit d'expulsion. On remarque d'ailleurs que ce vote ne prouve rien : les partis ne sont pas tenus en effet, de voter en séance, comme dans la commission, et plusieurs groupes, les catholiques entre autres, n'ont voté l'ensemble que d'après le mot d'ordre de leur chef et pour que le projet qui sera soumis au Reichstag ne contienne pas le paragraphe relatif aux expulsions. Le Centre est du reste bien décidé à ne voter la loi que pour une période assez restreinte. Au contraire les nationaux-libéraux la voteront sans lui assigner une durée limitée, les uns et les autres ne s'entendant que sur le droit d'expulsion, qu'ils repoussent. Il paraît que les conservateurs libres ont fini par se ranger à cette opinion ; l'on croit que, devant cette quasi-unanimité, du Reichstag, le prince de Bismarck renoncera à demander le droit d'expulsion et qu'il acceptera le projet tel qu'il est sorti des délibérations de la commission, avec quelques modifications de peu d'importance.

Epidémie

D'après le *Mot d'Ordre*, une maladie épidémique aurait éclaté parmi les employés d'un grand magasin de la capitale.

300 employés atteints auraient suspendu leur travail.

pour changer d'un coup de baguette la joie en deuil, le poupon en laidron, et parfois le berceau en tombe !

Ces paroles, que la colère lui arrachait, étaient autant d'énigmes pour la veuve Scarron et pour madame de Locmaria. Les deux amies s'interrogeaient réciproquement avec des regards éperdus. Madame de Montespan était-elle devenue folle ?

Mais Louis avait compris, lui, — Louis qui, entre les deux femmes, avait jusqu'alors gardé bien plutôt la mine d'un coupable que d'un juge. Il pâlit. Comment son ancienne maîtresse était-elle parvenue à connaître ce qui avait été convenu entre lui et le duc d'Alaméda ? Il marcha vers la marquise, et la couvrant de tous les éclairs de sa prunelle courroucée :

— Madame, commanda-t-il entre ses dents serrées, madame, plus un mot, ou sinon...

Il avait étendu le bras pour mieux souligner l'ordre et la menace.

— Bon ! demanda Athénaïs avec un sourire de bravade, est-ce que vous allez me frapper de votre cravache comme vous avez jadis failli frapper de votre canne ce pauvre Lauzun, dont l'imprudente franchise avait eu comme la mienne le malheureux talent de vous déplaire ?

Ils étaient là tous les deux en face l'un de l'autre, se mesurant, se provoquant, le front également dur et méchant, également prêts à s'attaquer et à se défendre avec le même acharnement.

Exaspéré par l'attitude de défi de la *Merveille*, le roi sortit des gonds entre lesquels le retenait sa dignité habituelle.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

GARE

AUX VIGNES AMÉRICAINES !!!

Les plantations de vignes américaines des alentours de Cahors sont ravagées en ce moment par des voleurs de bois qui pénètrent nuitamment dans les propriétés et taillent à tort et à travers pour se procurer des boutures, sans souci des dégâts énormes qu'ils occasionnent.

Nous connaissons une petite plantation modèle, au bas de la cote de Roquebilière, qui a fait cet été l'admiration de tous ceux qui l'ont vue et qui vient d'être en partie ruinée, pour deux ans au moins, par ces misérables.

Cet acte de vandalisme est d'autant plus coupable, que le propriétaire se serait fait un plaisir de donner *gratuitement* toutes les boutures qui lui auraient été demandées.

Il serait à désirer que de tels vandales fussent pris sur le fait dans l'intérêt même de la reconstitution du vignoble dans nos contrées, que de pareils ravages n'encouragent pas à tenter.

Le Verglas

Le verglas a occasionné ce matin, en ville, une foule d'accidents. Les cassures et les foulures de membres ne se comptent plus.

Le tunnel de Marot

Mercredi, à Marot, a eu lieu la pose de la clef de voûte du fameux tunnel, dit le *Tunnel Infernal*. Nos lecteurs se rappellent que récemment une partie de ce souterrain s'était effaissée. C'est cet éboulement, appelé la *Craque de Marot*, qu'on vient de relever et de mener à bonne fin ; désormais le tunnel est libre d'un bout à l'autre.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, le banquet qui avait été offert par l'administration aux braves ouvriers de ce tunnel. Nous devons ajouter quelques détails :

Plusieurs toasts ont été portés au dessert. M. Pihier, le premier, a pris la parole : il a félicité les ouvriers de l'union qui avait toujours régné parmi eux et de la bonne volonté qu'ils avaient toujours montrée en travaillant activement et sans relâche, depuis le premier jusqu'au dernier jour, à une construction qu'il était si important de terminer rapidement.

En terminant, M. Pihier a porté un toast à M. le Président de la République, camarade de promotion de M. Deloche, l'un des ingénieurs présents.

M. le Préfet du Lot et M. Bleyne ont ensuite pris la parole ; ils ont insisté sur le caractère de fête intime qu'avait ce banquet et ont porté la santé des ouvriers et de leurs familles.

Un ouvrier a remercié ces Messieurs de la sollicitude qu'ils témoignaient à la classe des travailleurs.

Puis chacun y est allé de sa petite chanson, et la fête n'était guère terminée avant 4 heures.

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 15 novembre dernier, les cafés, les cabarets

Il eut un geste d'emportement agressif...

— Sire !... Oh ! Sire !... C'est maman !...

C'était M. du Maine qui implorait ainsi...

Tout épeuré, le pauvre estropié venait de se traîner entre ceux que nous pourrions à bon droit appeler les *deux adversaires*. Pour la première fois de sa vie, il donnait à la Montespan ce doux nom enfantin *maman*, qu'elle s'était montrée, d'ailleurs, si peu soucieuse de mériter... Sans doute, avec cette merveilleuse intuition dont le ciel douce ces petits êtres, s'était-il dit que ce titre serait plus éloquent que toutes les prières pour mettre un frein à la fureur du roi...

Celui-ci, en effet, s'arrêta court dans son mouvement, comme un cheval *emballé* à qui le mors brise le palais en se retournant dans sa bouche... Puis, jetant sa cravache loin de lui :

— Il ne sera point dit, murmura-t-il, que j'aurai levé la main sur une femme, non plus que sur un homme de qualité.

Cependant, Françoise d'Aubigné s'était élancée vers le jeune duc, chez qui ces violentes péripéties avaient déterminé une sorte d'attaque de nerfs...

Pareillement brisée, Aurore s'appuyait au dossier d'un siège pour ne pas tomber...

— Sire, pria-t-elle d'une voix mourante, c'est l'heure de mon service... La reine m'attend... Je supplie Votre Majesté de me permettre de me retirer...

Louis appela :

— Holà ! quelqu'un de ces messieurs !

Un des gentilshommes de la suite accourut.

et les débits de boissons à consommer sur place devront être fermés, savoir : à minuit dans les chefs-lieux d'arrondissement, à onze heures du soir dans les chefs-lieux de canton et à dix heures du soir dans toutes les autres communes du département.

Les jours de fête locale, de fête patronale, les jours de foire et les jours gras, la fermeture des débits de boissons pourra être retardée au delà de l'heure réglementaire par un arrêté du maire, préalablement soumis à l'approbation du préfet pour l'arrondissement de Cahors et des sous-préfets pour les arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Des permissions spéciales pourront être données à l'occasion de mariages et de bals autorisés ; ces permissions ne seront délivrées que sur la présentation d'une demande sur timbre, des intéressés, et qui devra être soumise au préfet et aux sous-préfets avec avis du maire de la commune.

Ecole primaire supérieure

M. Aillet, chargé par arrêté préfectoral de la direction de l'école primaire supérieure de Luzech (Lot), pourvu du certificat d'aptitude au professorat des écoles primaires supérieures, est nommé directeur de cet établissement.

Contributions indirectes

Par décision, M. Laurié, Jean vérificateur de culture de tabac à Gourdon, est nommé en la même qualité à Livernon (Lot).

M. Candé, vérificateur de culture de tabac à Marcillac, est nommé à Gourdon en remplacement de M. Laurié.

Congrégations autorisées

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez eu la bonté de donner place dans votre journal à la note que je vous ai envoyée, concernant les Congrégations autorisées, et je vous en remercie ; mais une rectification que je vous ai envoyée vous est arrivée trop tard. Comme dans ces matières, surtout, il faut être tout à fait exact, je vous prie de donner place à cette rectification dans votre plus prochain numéro :

L'impôt sur le revenu des biens des Congrégations autorisées n'est pas de cinq pour cent, mais seulement de trois pour cent.

Mais, pour être complet, je dois dire que les dettes sont considérées comme partie de l'actif et entrent dans l'estimation des biens.

Une Communauté devra, par exemple, 50,000 francs, elle paiera de ce chef 3 0/0, sur 2,500 fr. J'ai l'honneur, etc.

Un de vos lecteurs.

Société de Pisciculture du Lot

Séance du 7 décembre 1889

Présidence de M. Combarieu, président

M. le président communique la copie d'une lettre qu'il a adressée à M. l'ingénieur en chef de la navigation, lettre où il présente les doléances de la société relativement aux eaux noires.

Il donne ensuite lecture de la réponse de M. l'ingénieur en chef assurant qu'il a pris bonne note de cette réclamation renouvelée et a chargé M. Mesnager, ingénieur ordinaire, d'étudier cette question d'autant plus intéressante que plusieurs

— Monsieur de Marsillac, continua le roi, voici madame de Locmaria qui est un peu souffrante, et que vous allez accompagner au château : je vous serai obligé d'en prendre le plus grand soin.

Le gentilhomme offrit le bras à la jeune femme défaillante. Le monarque les regarda s'éloigner. Ensuite, il revint à la marquise. Au lieu de reculer, celle-ci avança. Leurs têtes se rapprochèrent. Un instant, leurs bouches se touchèrent presque, comme pour les baisers d'autrefois.

Aucun d'eux ne paraissait songer à l'enfant, que la veuve Scarron avait pris sur ses genoux, tout frémissant, tout sanglotant, et qu'elle s'efforçait de calmer.

Eh bien ! oui, je l'aime, déclara résolument le roi, dont tout le sang rougissait le visage.

La *Merveille* eut un espèce de rauquement :

— Ah ! vous l'aimez !... Enfin, je vous ai donc arraché cet aveu !... Ah ! vous l'aimez !... Alors, qu'elle tremble !...

Louis ferma les poings :

— Madame, gronda-t-il sourdement, madame, c'est à vous de trembler... Depuis assez longtemps, vous laissez ma patience... Prenez garde de me rappeler que, au dire de tous ceux qui ont souci de mon bonheur et de mon honneur, Clagny est trop près de Saint-Germain...

Athénaïs haussa les épaules :

— Soit, vous me renverrez plus loin, si tel est votre bon plaisir ; mais auparavant...

Le sens suspendu de la phrase se complétait par l'intonation farouche.

fermiers généraux de la pêche demandent pour ce fait la résiliation de leur bail.

Sur une motion faite par un secrétaire, il est décidé qu'un échantillon d'eau noire sera soumis à une analyse dont MM. Borelly et Pezet seront priés de vouloir bien se charger.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur ce fait que la consommation des truites semble plus considérable sur le marché de Cahors, depuis la clôture de la pêche de ce poisson. Il demande à être autorisé à appeler l'attention de l'administration sur cette regrettable contravention à la loi.

Traitant la question de l'alevin à immerger dans le Lot par la Société, M. le Président, après examen des espèces susceptibles d'être acclimatées dans notre rivière, propose d'adopter successivement la brème, la perche et le gardon. Adopté.

Un fumiste

Ceux de nos lecteurs qui suivent les conférences doivent se rappeler un certain Théodore Westmarck, lequel vint, l'an dernier, à Cahors, parler des régions ouest africaines et du Congo en particulier. Cet individu, un grand jeune homme blondâtre, affligé d'un accent étranger très prononcé, se disait Suédois d'origine et explorateur de profession. Il racontait qu'il avait parcouru le Congo avant Stanley et de Brazza, comme Améric Vespuce avait découvert le Nouveau-Monde avant Christophe Colomb.

En France, le sieur Westmarck s'était avisé de raconter en public ses impressions de voyage. Il parcourut ainsi le Midi ébahissant les foules du récit de ses romanesques aventures. Dans la plupart des villes, on payait pour écouter ce hardi pionnier de la civilisation.

Depuis, nous n'avions plus entendu parler de l'intrépide Suédois. Mais voici que le *Petit Journal*, par la plume de son correspondant de Lons-le-Saunier, nous en rapporte une belle sur le compte de cet excellent Westmarck. Jugez plutôt :

« Un individu se disant un des hardis explorateurs du Congo, avait annoncé une grande conférence géographique. Les murs étaient tapissés d'affiches et les journaux reproduisaient des comptes rendus de conférences faites dans plusieurs villes par ce personnage. La conférence s'ouvrit. En un clin d'œil, la salle fut comble. Les écoles y avaient été amenées, et la recette fut très brillante.

« Tout à coup, un spectateur demanda à interroger le conférencier, et sur la protestation de ce dernier, des mots vifs furent échangés ; une bagarre s'ensuivit. L'interrompteur déclara que Westmarck n'était pas un explorateur, mais un chevalier d'industrie. Le tumulte redoubla et la police fut obligée de rétablir l'ordre.

« A la suite de cet incident, une enquête a été ouverte, et par un hasard extraordinaire, les Africains venant de l'Exposition qui sont actuellement à Lons-le-Saunier ont servi à établir l'imposture du conférencier. On en a amené plusieurs pour les faire parler, et, naturellement, ils n'ont pu se comprendre. Westmarck a été arrêté et écroué.

Le monarque lui saisit le bras, et, répondant à la portée menaçante de cette phrase inachevée :

— D'abord, je vous défends de paraître à Marly...

— Vous me défendez ?...

— Si vous osez vous y montrer, je jure Dieu que je vous fais arrêter par mon capitaine des gardes !...

— Vraiment ?... Et où me conduira-t-il, votre capitaine des gardes ?... A la Bastille, comme Lauzun, dont vous étiez jaloux ? A Pignerol, comme Fouquet, qui avait été avant vous l'amant heureux de la Vallière ? Ou aux îles Sainte-Marguerite, comme ce mystérieux prisonnier, qu'un crime — qui n'est pas le sien — a, dit-on, voué à la géhenne, au supplice d'un masque d'acier...

Toutes ces allusions tombaient sur le cœur de Louis comme des gouttes de plomb fondu sur une blessure saignante :

— Non, tonna-t-il hors de lui, mais au Châtelet, où l'on enferme les empoisonneuses ; à l'Arsenal, où on les juge, et à la Grève, où on les exécute !...

Et, la tête raidie, l'œil flamboyant, il gagna la porte à reculons. On eût dit qu'il avait peur que, s'il cessait de lui faire face, son interlocutrice ne se jetât sur lui par derrière pour le déchirer. Puis, du seuil, avec une voix, un geste et un regard pleins de sous-entendus significatifs :

(A suivre).

Direction générale des Contributions Directes

Un concours sera ouvert au commencement de l'année 1890 pour le surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès du directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de 24 ans, au 1^{er} janvier 1890 : ils devront être pourvus d'un des diplômes de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences.

Le registre d'inscription de candidatures sera clos le 31 décembre, les demandes qui seraient formées après cette date ne pourraient être reçues que pour le concours de 1891.

Les candidats seront ultérieurement avisés de l'époque à laquelle ils subiront les épreuves du concours.

L'examen est divisé en deux parties et comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les premières sont subies par l'ensemble des candidats autorisés à concourir; les épreuves orales auxquelles prennent seulement part les jeunes gens déclarés admissibles ont pour objet de décider de leur admission définitive.

Les candidats sont convoqués pour les épreuves écrites devant une commission qui se réunit au chef-lieu du département où la candidature a été produite. Les commissions départementales siègent le même jour sur tous les points du territoire. Le programme des épreuves écrites est réglé ainsi qu'il suit : une dictée, deux compositions.

Appel aux poètes et prosateurs

L'Athénée des Troubadours, fondée à Toulouse sous la direction de M. Victor Levère, rédacteur en chef de l'*Echo des Trouvères*, organise un grand concours français de prose et de poésie qui restera ouvert du 1^{er} décembre 1889 au 10 mars 1890 inclus.

Cette société, qui est composée d'un aréopage de maîtres dans l'art de bien dire en prose et en vers et qui a fait ses preuves dans tous les genres, a déjà organisé des concours qui ont eu beaucoup de retentissement dans le monde des lettres du Midi et qui ont obtenu un grand succès. Notre compatriote, M. Léon Valéry, maître ès Jeux Floraux, préside le comité d'examen.

Avis à tous ceux qui, dans ce siècle si prosaïque, cheminent encore dans les sentiers fleuris du sentiment et élèvent leurs âmes jusqu'aux régions sereines de la vraie poésie.

S'adresser, pour les renseignements et conditions du concours, à M. Victor Levère, 70, rue Bayard, à Toulouse.

SOULOMÈS

A Péléroux, commune de Labastide-Murat, la semaine dernière, le facteur Capelle, en rentrant de sa tournée, entendit crier au secours ! Capelle se précipite dans la maison d'où venait cette voix et retire du feu la femme Garrigue, âgée de 68 ans.

Cette malheureuse femme était tombée entre les chenets et ne pouvait se relever. Il est peu probable qu'elle survive; tout son corps n'est qu'une plaie.

Jamais, au grand jamais, les enfants et les vieillards ne devraient rester seuls dans les maisons.

Nos félicitations à ce digne et excellent facteur.

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation le nommé Massi, Justin, âgé de 20 ans, natif de Cajarc (Lot), pour vagabondage et mendicité.

Contravention

Contravention relevée contre le nommé Baron, Pierre, tisserand, demeurant rue Pauliac, pour ivresse manifeste, à tel point qu'il a dû être porté au violon municipal sur une voiture à bras.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous avons une bonne nouvelle à annoncer au public amateur des représentations théâtrales.

On dit que notre théâtre municipal cesserait d'être un immeuble inutile et redeviendrait l'asile de l'art; car on nous annonce que M. Amédée Prats, ex-directeur du théâtre d'Aurillac, va venir à Cahors jouer le drame, la comédie le vaudeville ou l'opérette.

Nous souhaitons que cette entreprise soit fructueuse pour notre futur directeur, mais n'aurait-elle pour résultat que de diminuer la vogue de beuglants, qui poussent dans notre ville comme des champignons... vénénéux, que les vrais amis du véritable art n'en devraient pas moins le remercier et le féliciter.

Nous espérons cependant que le public sera reconnaissant à ce directeur des efforts qu'il fera.

Pour notre compte nous ne demandons pas mieux que d'enregistrer ses succès et d'y applaudir.

GOURDON

Mardi prochain, 4 familles de notre ville quittent le pays et vont s'embarquer pour l'Amérique. Ces 4 familles forment un ensemble de 20 personnes.

Pauvre gens qui croient tout ce que leur racontent les agents d'émigration qui ne sont autre chose que des marchands d'hommes déguisés !

Pauvre gens qui ignorent la triste situation dans laquelle se trouvent là-bas beaucoup de nos compatriotes qui se repentent aujourd'hui d'avoir quitté notre belle France !

Dans tous les cas, nous adressons aux émigrés, nos meilleurs souhaits de bon et heureux voyage.

FIGEAC

Sur l'avis du parquet de Figeac, la police a arrêté à Aurillac un nommé Claude Martin, âgé de 21 ans, originaire d'Ytrat, soupçonné d'être un des voleurs à l'américaine qui, en juillet dernier, à la foire Galgan (Aveyron), ont allégé d'une somme de 720 fr. un propriétaire des environs de Figeac.

Ce même individu est également soupçonné de n'être pas étranger à un vol de 220 francs opéré dans les mêmes conditions, le jour de la foire de St-Martin, au détriment d'un fermier de Perlan.

Claude Martin a été trouvé porteur d'une somme de 168 francs dont il n'a pu établir la provenance.

FUMEL

La foire a été belle, le cours des bœufs était stationnaire.

Les porcs gras se vendaient de 38 à 43 fr. les 50 kilos.

Les petits porcs se vendaient à de bons prix.

Les moutons ou brebis se vendaient à des prix assez rémunérateurs.

La volaille se vendait de 40 à 50 cent. la livre.

Les dindons étaient très bon marché.

Les œufs de 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

Le blé de 19 à 20 fr. l'hectolitre.

Le maïs de 12 à 13 fr. l'hectolitre.

Les châtaignes de 10 à 15 fr. selon qualité.

Les marrons de 4 à 5 fr. le cinquième, ce n'est pas bon marché.

Les noix de 10 à 12 fr. l'hectolitre.

Les pommes de terre de 4 à 5 fr. l'hectolitre.

Les pick-poc-kets ont vidé plusieurs poches.

PUY-L'ÉVÊQUE

La foire a été belle, le cours des bœufs paraît être en hausse.

Les porcs gras se vendaient de 38 à 41 fr. les 50 kilos.

Les autres porcs se vendaient au cours des foires précédentes.

Les brebis se vendaient à de bons prix.

La volaille de 40 à 45 cent. la livre.

Les œufs de 1 fr. à 1 fr. 05 cent. la douzaine.

Le blé de 16 à 17 fr. les 4/5 de l'hectolitre.

Le maïs de 10 à 11 fr. les 4/5 de l'hectolitre.

Les pommes de terre de 3 fr. 50 à 4 fr. les 4/5 de l'hectolitre.

Les noix de 10 à 11 fr. l'hectolitre.

Une femme a été arrêtée au moment où elle avait la main dans la poche d'une autre femme pour lui voler son argent.

Ce serait un bon métier si on n'était pas pris.

DURAVEL

A cause du temps qui était si rude, la foire n'a pas été belle.

Les bœufs gras se vendaient à des prix élevés.

Les porcs gras aux cours des foires précédentes.

La volaille était bon marché.

Variétés

CE QUE LA FRANCE A GAGNÉ

A L'EXPOSITION DE 1889

Dans une communication qu'il vient de faire à la Chambre syndicale des industries diverses dont il est l'un des vice-présidents, M. Alfred Neymarck, l'économiste bien connu, a fait l'exposé des avantages de toute nature que la France a retirés de l'Exposition universelle de 1889.

Ainsi, de quelque côté que l'on envisage les résultats de l'Exposition, dit M. Neymarck, on ne trouve que profits et avantages : profits pour les particuliers, profits pour les sociétés, profits pour la ville de Paris, profits pour l'Etat,

dont les recettes budgétaires sont en augmentation sensible sur celles réalisées l'an dernier.

En ce qui concerne les dépenses et les recettes de l'Exposition elle-même, l'entreprise laissera un excédent de 8 millions, alors qu'en 1867, l'excédent des recettes avait été de 4 millions, 130,840 francs., et qu'en 1878 l'excédent, non pas des recettes, mais des dépenses, avait été de 31,704,890 francs.

Je sais bien qu'une objection a été faite surtout par ceux qui ne croyant pas tout d'abord au succès de l'Exposition, voudraient aujourd'hui prouver que ce que les uns ont gagné, d'autres l'ont perdu, et qui prédisent, une fois l'Exposition close, une misère noire dans la province qui est venue dépenser beaucoup à Paris.

On dit, en effet, « tous ces bénéfices procurés par l'Exposition, c'est Paris, Paris seul qui en a profité. Les étrangers et les habitants de la province sont venus dépenser largement dans la capitale; les dépenses qu'ils ont faites ne pourront profiter et n'ont profité qu'à Paris. »

Il y a là, une erreur d'appréciation, un point de vue inexact qu'il est nécessaire de dissiper. Sans doute, il a été beaucoup dépensé à Paris; sans doute, les commerçants, les industriels, tous ceux qui ont été mêlés à ce mouvement qui donnait à notre capitale l'aspect d'une ville internationale, ont beaucoup gagné; mais ce qui a été acheté, consommé, vendu à Paris, ne doit-il pas, en fin de compte, faire retour à la province? Paris est le principal centre de consommation et d'approvisionnement de la France. Les départements du Nord se vendent leurs charbons, leurs huiles, leur bétail; ceux du Midi, leurs vins et leurs alcools; ceux de l'Ouest et du centre, leurs bois, leurs bestiaux. On a beaucoup banqueté, beaucoup bu, beaucoup mangé pendant ces six mois de fêtes. Je ne crois pas que jusqu'à présent, les vignobles parisiens que nous connaissons par la piquette, agréable, sans doute, de Suresnes, aient supporté la comparaison, en qualité et en quantité, avec les vins de Champagne, du Bordelais, de la Bourgogne ou avec ceux du Midi, ni qu'ils aient pu suffire à la consommation de la population parisienne; je n'ai jamais vu, si ce n'est dans les prés fleuris du Jardin d'alimentation, où une vingtaine de vaches bretonnes donnent du lait aux bébés qui s'y promènent le dimanche, des pâturages aussi vastes que ceux de la Normandie, de la Bretagne et sans les bestiaux du Cotentin, de la Franche-Comté, de la Normandie, de l'Est et du Nord de la France, Paris aurait été obligé, s'il avait compté sur sa production en bétail, de faire maigre.

On a consommé beaucoup de pain, beaucoup de farine. Les moulins parisiens, à part ceux de l'Hippodrome de Longchamps et des Buttes Montmartre qui forment un joli décor d'opéra-comique, sont tout à fait inconnus dans notre ville, il y a eu beaucoup de fêtes; on a fait de grandes dépenses de toilette; couturiers et couturières ont vendu de riches et nombreux costumes. Je ne crois pas davantage que Paris soit un centre de fabrication de draps, d'étoffes, de ces mille et un riens qui font du parisien l'homme fashionable entre tous; de la Parisienne, la reine de l'élégance, et de tous ceux qui suivent d'aussi charmants modèles, des gens de goût et de bon ton.

Ce n'est pas tout. Pour préparer l'esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars, pour les mettre en état de recevoir des constructions et permettre aux visiteurs de s'y promener à l'aise, il a fallu bouleverser le terrain, remuer des milliers de mètres cubes de terres, employer des milliers d'ouvriers.

Le cube total des terrassements, pour le nivellement et les jardins, a été de plus de 200,000 mètres cubes.

La longueur des galeries souterraines était de 700 mètres; celle des égouts de 3,510 mètres; celle de la canalisation du gaz de 3,000 mètres; celle de toutes les conduites d'eau de près de 15 kilomètres. Au Trocadéro, on avait réservé à l'horticulture 4,000 mètres carrés; on a construit 25 serres, 14 pavillons et kiosques; dans les parties basses, on a planté des arbres fruitiers, des plantes potagères.

Les travaux de viabilité que le service de la voirie a eu à entretenir comprenaient :

Pour le Champ-de-Mars (voies), 92,400 mètres carrés.

Pour l'Esplanade et le quai, (voies), 32,400 mètres carrés.

Pour les trottoirs et bordures 45,520.

Pour les parties de l'Exposition les plus fréquentées pendant les travaux, on avait fait des chaussées pavées, pour lesquelles on a employé 390,000 pavés.

Les allées des jardins, ont reçu 6,800 mètres cubes de sable.

Le service d'entretien était fait par 65 cantonniers.

La quantité d'eau employée a été de 740 mètres cubes par jour.

Enfin, neuf tombereaux enlevaient chaque jour, une quantité d'ordures d'environ 85 mètres cubes.

Qui donc a fait en grande partie, ces rudes travaux, sinon les ouvriers de la province, les

terrassiers et les maçons du Centre et de l'Est? Et ces magnifiques palais, véritables triomphes du fer, qui donc a fourni les matériaux, si ce n'est la province? Où sont les mines de fer parisiennes? Les forges parisiennes? Est-ce tout encore? Faut-il parler des sociétés de transport, bateaux à vapeur, omnibus, voitures, berlines de toutes dimensions qui ont gagné beaucoup en transportant des millions de visiteurs? Est-ce Paris qui a fourni le charbon, les chevaux, fabriqué toutes les voitures dont on a eu besoin? Il s'est dépensé beaucoup d'argent à Paris; mais cet argent, sous mille formes diverses, retourne à la province. La capitale n'a pas gagné ce que les départements ont perdu; la vérité est que la France entière a trouvé gloire et profit dans cette splendide exposition qui restera l'honneur de notre pays.

FAITS DIVERS

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS

Lundi a eu lieu le 12^e tirage d'obligations de la ville de Paris, emprunt 1886.

Le numéro 66,798 gagne 100,000 fr.

Le numéro 215,963 gagne 50,000 fr.

Les numéros 141,273 — 143,539 — 23,152 et 292,177 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 127,298 — 431,691 — 342,535 et 639,265 gagnent chacun 5,000 fr.

Les 40 numéros sortis ensuite gagnent chacun 1,000 fr. Ensemble 250,000 fr. de lots.

Les lots sortis sont remboursables à partir du 25 courant à la caisse municipale de l'Hôtel-de-Ville.

CRÉDIT FONCIER

Obligations communales 5 0/0 1879

Le numéro 162,560 gagne 100,000 fr.

Le numéro 751,218 gagne 25,000 fr.

Les numéros 133,254 — 157,849 — 398,143 — 710,627 — 946,968 — 977,948 gagnent chacun 5,000 fr.

Les 45 numéros sortis ensuite gagnent chacun 1,000

Obligations communales 1880-1884

Le numéro 26,964 gagne 100,000 fr.

Le numéro 94,696 gagne 25,000

Les numéros 293,308 — 890,988 — 923,535 — 986,444 gagnent chacun 5,000 fr.

Les 45 numéros sortis ensuite gagnent chacun 1,000 fr.

BOURSE. — Cours du 9 décembre 1889.

3 0/0.....	87 90
3 0/0 amortissable (nouveau).....	91 95
4 1/2 0/0 1883.....	105 52
Actions Orléans.....	1,362 50
Actions Lyon.....	1,340 00
Action Panama.....	68 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	424 50
Obligations Lombardes.....	315 50
Obligations Saragosse.....	376 25
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	94 00

BULLETIN FINANCIER

du 9 décembre 1889.

L'approche du détachement du coupon commence à se faire sentir et le 5 0/0 s'avance aujourd'hui à 87,90. La Bourse est très ferme et paraît vouloir sortir de l'inaction dans laquelle elle se trouvait depuis la liquidation. Il est évident que la spéculation à la hausse a voulu assurer son terrain avant de risquer une nouvelle marche en avant. C'est de la sagesse et de la prudence, nous n'y étions pas habitués, mais nous devons nous en réjouir, car nous aurons une bonne fin d'année.

Nos grandes valeurs de crédit se réveillent, en particulier le Crédit Foncier qui s'avance à 1337,50. On parle d'un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent.

La Banque de Paris est à 797,50. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 688,75. L'action de Suez est, comme samedi, à 2,305.

Les fonds étrangers sont bien tenus. L'Italien s'avance à 95,20. C'est une avance que ne justifie certainement pas la situation financière du royaume d'Italie. La rente extérieure est plus lourde à 72 16/16. Le Hongrois vaut 87 15/16. Le Turc est toujours ferme à 17,80.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles
PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

COURRIER FRANÇAIS

ILLUSTRÉ
Jules ROQUES, Directeur. — 6e ANNÉE.



Le plus artistique des journaux illustrés. Aucun journal de ce prix ne donne dans chaque numéro autant de dessins intéressants — 8 pages de dessins sur 12. — Le numéro, 0,40 c., librairies et gares. Abonnements, 20 fr. par an. — Bureaux, 14, rue Séguier, Paris. Envoi numéro spécimen sur demande. On demande des dépositaires dans toutes les villes.

On trouve le Courrier Français, à Cahors, chez M. HERBLIN, libraire.

Le Moniteur de la Mode

Paraissant tous les Samedis

Constater le succès toujours croissant du Moniteur de la Mode est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la supériorité de cette publication placée, sans conteste aujourd'hui, à la tête des journaux du même genre.

Modes, travaux de dames, ameublement, littérature, leçons de choses, conseils d'hygiène, recettes culinaires, rien n'y manque, et la mère de famille, la maîtresse de maison ont toutes adopté comme le guide le plus sûr et le plus complet qui soit à leur service.

Son prix, des plus modiques, le met à la portée de toutes les bourses:

Table with 2 columns: ÉDITION SIMPLE (sans gravures color.) and ÉDITION N° 1 (avec gravures color.). Rows for 3, 6, and 12 months.

On s'abonne en envoyant 3, rue du Quatre-Septembre, un mandat-poste ou des timbres-poste au nom de M. Abel GOUBAUD, Directeur du journal.

Le Moniteur de la Mode livre à ses abonnés, moyennant la somme minime de CINQUANTE CENTIMES pièce, tous les patrons dont elles peuvent avoir besoin.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co
50, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille
Sous la direction de Mlle EMMELINE RAYMOND.
L'élevation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1re édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4e édition, avec une gravure colorée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Denker, dessins par Rœderer, Cusin, Nicolet, Chevrier, Chédic, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les Merveilles de la Nature de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un Atlas manuel de botanique, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet Atlas manuel de botanique est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le vade-mecum des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

Donner à l'enfant une préparation pectorale est un problème délicat: en effet, la plupart des enfants refusent les médicaments pour peu que la saveur en soit désagréable; et, en outre, peu des préparations usitées conviennent à l'enfance, à cause de leur énergie. La Pâte de Regnaud permet de résoudre cette difficulté, parce que, elle ne contient ni opium, ni aucune substance nuisible et de plus, c'est un bonbon véritable que les enfants acceptent comme une friandise.

Quelques lignes utiles

Pour avoir santé, gaieté, vivacité d'esprit, ayez cerveau, estomac et ventre libres; pour cela faites usage des Pilules Gicquel si souveraines contre la constipation, sources de tant de maladies. Elles vous préserveront des maux de tête, névralgies, migraines, des étourdissements, des congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.

Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Bontons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science.
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Louis, à BELLIGNES (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)
ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS
En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à M. ALAZARD LOUIS, 12, rue du Four Ste-Barbe.
LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIQUEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Ségia forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 48 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 centes.
La 1re liv. A.B.C. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAVARD, éditeur, 74, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIXe Siècle
H. LAMIRAULT & Co Éditeurs
PARIS 61, Rue de Rennes, 61
LIVRAISON spécimen envoyée gratuitement sur demande
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° et comportera 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.
Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs
ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HOBS TEXTE
Sous la direction de MM. Bartholot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorenbour, professeur à l'école des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'école des chartes; G. Hanou, directeur de l'Institut; Dr L. Sabatier, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G. L. L. Sabatier, bibliothécaire en chef de la Faculté polytechnique; E. Lévassieur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à l'école polytechnique; A. Wailly, conservateur de l'école nationale des beaux-arts; A. Wailly, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.